

Extrait de la Chartre du WWF

1. Empêcher à l'avenir toute destruction de la vie sauvage parce que tous les hommes d'aujourd'hui ont la responsabilité de transmettre aux générations futures l'ensemble des animaux et des plantes qui constituent un patrimoine économique, scientifique, culturel, esthétique, affectif ou récréatif, inaliénable.
 2. Assurer le maintien d'un espace vital pour les espèces sauvages par la mise en réserve de territoires appropriés suffisamment étendus.
 3. Protéger la vie sauvage et les habitants contre la pollution des sols, la destruction des ressources alimentaires et des gîtes.
 4. Encourager les enfants à aimer la vie sauvage et à en comprendre la signification.
 5. S'assurer que tous ceux dont l'activité touche à la nature reconnaissent leurs responsabilités envers les formes de vie sauvage.
 6. Venir en aide aux nations qui en ont besoin pour sauvegarder leur part du patrimoine universel.
 7. Collaborer en vue de préserver toutes les formes de vie sauvage dans le monde.
-

Cet extrait a été publié en 1982 dans les *Nouvelles de Malmedy* par Roland HEYEN, qui avait fondé le PANDA-CLUB devenu plus tard l'asbl PATRIMOINE-NATURE.